

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 18-2022 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.**

Ledit règlement 18-2022 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 16 juin 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 16 juin 2022.

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe